

1.4 Conclusions

Les points suivants ont principalement marqué l'année 2015 :

- Persistance de la crise sécuritaire et difficultés de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation signé en mai 2015 : elles constituent des freins au processus de décentralisation. Le report récurrent des élections locales et régionales qui n'ont pas pu se tenir à cause de la crise sécuritaire a contraint le PADK II à réduire ses ambitions. Toutes les activités prévues pour accompagner les nouvelles équipes des Collectivités ont été supprimées car ne pouvant être réalisées dans les temps impartis d'intervention du projet.
- Persistance des difficultés dans la mise en œuvre des Accords d'exécution (GRK-CRK) : la maîtrise et le respect des procédures de gestion des fonds restent les points faibles des partenaires. Ils ont constitué des handicaps majeurs dans la mise en œuvre des interventions et l'atteinte des objectifs (retards dans la mise en place des fonds qui impactent fortement sur les activités). Le choix ambitieux du recours aux accords d'exécution place la CTB dans une position de partenariat unique au Mali. La responsabilisation des institutions partenaires reste pertinente, mais les difficultés de mise en œuvre des accords doivent interpeller la partie belge sur cet outil et sur l'adéquation de ses modalités avec les réalités locales.
- Volonté forte des partenaires de dépasser les difficultés : Des efforts importants ont été menés pour suppléer à certaines insuffisances, particulièrement au niveau du Conseil Régional (réorganisation du service financier et recrutement de nouveaux agents). Ils renforcent l'appropriation institutionnelle du projet et augurent l'atteinte des objectifs en 2016.
- Des résultats concrets à consolider : la dynamique impulsée depuis 2014 s'est poursuivie en 2015 et a permis la mise en œuvre d'un volume important d'activités qui tend vers l'atteinte des objectifs du projet. Le renforcement institutionnel des partenaires et le suivi accompagnement des actions sous leur maîtrise d'ouvrage restent des enjeux majeurs pour le PADK II en 2016 afin de garantir la qualité des services offerts aux populations.
- La prolongation du projet et les réallocations budgétaires : la SMCL de novembre 2014 avait donné son accord pour la prolongation du projet jusqu'à fin décembre 2016 (clôture des engagements au 30 juin 2016) sans augmentation budgétaire, mais en permettant des réallocations entre lignes déficitaires et excédentaires. Cette décision permettra l'utilisation optimale des moyens du projet tout en augmentant les impacts des interventions par l'extension des activités sur de nouvelles communes.
- Un dialogue politique renforcé : la reprise des appuis institutionnels a permis de renouer un dialogue franc entre la CTB et les autorités de tutelle maliennes ; le travail de construction d'une relation de confiance entre ordonnateurs s'est poursuivi, il a permis de gérer conjointement certaines difficultés majeures de l'intervention, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des accords d'exécution. Il reste maintenant à renforcer l'approche programme « décentralisation-déconcentration » de la CTB au Mali pour valoriser les expérimentations réussies du PADK II, pour améliorer l'impact global des interventions et pour renforcer leur représentation au sein du Ministère de tutelle.
- Des stratégies innovantes de renforcement des capacités : le DTF du projet a consacré le renforcement de capacités comme orientation fondamentale pour l'intervention. Le PADK II a testé la mise en œuvre des formations par les pairs en 2015. L'expérience menée avec quelques collectivités s'est avérée concluante et pourra être mise à l'échelle au niveau régional, voire national dans le cadre de la capitalisation en cours des interventions du projet.

Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB
Lansina DIARRA	Gaston MANANJARA
	